

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE de la CLÉ-DES-CHAMPS



Il nous fait plaisir de te présenter les règles de fonctionnement et le code de vie de l'école.

Règles de vie	Raisons (pourquoi le faire)
1. Je me déplace en marchant et je suis calme dans l'école.	Vivre dans un climat calme et agréable; Favoriser sa sécurité et celle des autres; Respecter les groupes d'élèves qui travaillent en classe.
2. Je porte une tenue vestimentaire appropriée selon la saison et le type d'activité.	Se respecter soi-même et respecter les autres; Assurer sa sécurité et celles des autres lors d'activités particulières; Favoriser une bonne hygiène et une bonne santé.
3. Je respecte les règles de sécurité.	Se sentir bien et en confiance; Assurer sa sécurité et celle des autres.
4. Je garde en bon état les lieux et le matériel de l'école.	Vivre dans un milieu propre et agréable; Assurer sa réussite et celle des autres; Bénéficier du matériel durable et en bon état.
5. Je respecte les autres en paroles et en gestes	Vivre dans un climat agréable, sécuritaire et harmonieux; Se sentir bien, en confiance et en sécurité; Respecter les différences individuelles et les particularités de chacun; Permettre de mieux apprendre; Favoriser des relations positives avec l'entourage.

Note importante : Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Il est aussi interdit d'avoir en sa possession des substances ou des objets proscrits à l'école ou dangereux (par exemples : drogue, armes blanches, etc.). Dans les cas de violence et d'intimidation, c'est le protocole du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui sera appliqué.

Pour toute information concernant le Plan de lutte pour prévenir la violence et l'intimidation à l'école, nous vous invitons à consulter notre site web <https://cle-des-champs.cssmi.qc.ca/>

La valorisation par le renforcement positif est toujours le meilleur moyen de favoriser un climat agréable dans le respect des particularités de chacun. Voici des renforcements qui peuvent être utilisés à notre école

Renforcements positifs

RENFORCEMENTS POSITIFS	
<ul style="list-style-type: none"> • Encouragements • Renforcement social immédiat • Annonce publique d'un bon geste • Note à l'agenda • Communication positive avec les parents • Privilège accordé • Temps privilège avec un adulte de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Mention de progrès • Tableau d'honneur • Rubans et certificats • Responsabilités accrues • Temps libre en classe • Activité récompense • Billet BRAVO

En cas de non respect d'une règle du code de vie, une mesure de soutien ou une sanction disciplinaire pourra être donnée à l'élève. Voici des exemples de mesures applicables :

Mesures applicables quant au non-respect du code de vie

Mesures de soutien	Sanctions disciplinaires (éducatives et graduées)
<p>Il est important de spécifier que les conséquences décrites ci-dessous ne seront pas appliquées nécessairement dans l'ordre présenté. Le choix de l'intervention sera fait après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Rappel de la règle avant la tenue de l'activité • Retour sur le comportement attendu et recherche de solution avec l'élève • Enseignement du comportement attendu • Rencontres individuelles • Rencontres individuelles avec la direction • Démarche de réparation • Soutien à l'élève lors de l'activité réparatrice • Contrat personnalisé avec renforcement positif • Feuille de route • Communication régulière entre l'école et la maison • Soutien au développement des habiletés sociales • Rencontre avec le TES • Plan d'accompagnement (déplacements limités) • Tutorat/mentorat • Pratique guidée • Répit conseil/répit transit • Guichet jeunesse C5SS 	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement (verbal ou écrit) • Rappel du comportement attendu • Retrait de privilège • Perte d'une récréation • Reprise du temps perdu • Temps de retrait • Rencontre élève-intervenant • Réflexion écrite • Illustration écrite de la situation • Excuses verbales ou écrites • Communication avec les parents • Rencontre élève-parents et autre intervenant • Travail personnel de recherche • Confiscation de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal • Remboursement ou remplacement du matériel • Travaux communautaires • Retrait • Rencontre avec le policier-éducateur • Suspension interne ou externe

Modalités de communication entre l'école et les parents:

Lors d'un manquement au code de vie, les parents **sont informés** du manquement de leur enfant à une règle du code de vie par un "Billet communication" qui lui est remis. Ce billet a pour but d'informer le parent de la situation. La signature des parents sur le billet signifie qu'il en a pris connaissance et non qu'il est d'accord ou pas avec le manquement ou l'intervention éducative. La situation peut aussi exiger une communication ou une rencontre entre la direction, l'élève et les parents.